



FEUILLE COMMUNALE N° 3 - Avril 2020

## COVID-19 : LIMITATION DE L'ACCÈS À VOTRE ADMINISTRATION - NOUVEAUX HORAIRES !

La situation liée au COVID-19 ne cessant d'évoluer, les services de l'administration communale restent ouverts mais adaptent leur fonctionnement.

Depuis le 26 mars, les bureaux sont accessibles uniquement entre 9 h et 12 h. Veuillez toutefois privilégier les contacts avec notre administration communale par téléphone et par mail.

Les permanences des 1er et 3ème samedis du mois sont temporairement suspendues.

Les permanences et activités du Pavillon communautaire sont supprimées.

Lorsque votre venue est absolument nécessaire, nous vous demandons de prendre rendez-vous préalablement auprès du service concerné.

Vous pouvez contacter l'accueil de l'Administration au 060/45 91 40.

Notez qu'au niveau du Point Poste, il n'est pas nécessaire de vous présenter dans l'immédiat, les colis seront gardés plus longtemps que la normale.

Que ce soit à titre privé ou public, les locations de salles prévues durant la période du 13 mars au 19 avril 2020 sont annulées. Veuillez prendre contact avec le service en question pour les modalités pratiques.

Nos collaborateurs, dont les coordonnées se trouvent sur le site internet de la commune, sont joignables par téléphone et par mail.

Nous vous remercions de votre compréhension et collaboration.

### A.L.E.

Suite aux mesures gouvernementales, le Forem nous oblige à pratiquer le télétravail.

Depuis le jeudi 19 mars, l'ALE de Froidchappelle sera accessible uniquement par téléphone au 0477/05 18 29 ou par mail : [laurence.quennery@forem.be](mailto:laurence.quennery@forem.be). L'adresse mail habituelle de l'ALE ne sera plus relevée pour le moment (~~[laurence.quennery@commune-froidchappelle.be](mailto:laurence.quennery@commune-froidchappelle.be)~~).

Quant aux travailleurs ALE, il leur est fortement déconseillé de poursuivre leurs prestations mais il n'y a pas d'interdiction. Si le travailleur et l'utilisateur sont en accord, si l'activité est considérée indispensable, si elle n'implique pas de contacts rapprochés et si les consignes de sécurité préconisées sont bien respectées, les travailleurs ALE peuvent rester actifs.

Merci de votre compréhension.

# Commune de Froidchapelle

## Avis de recrutement d'un agent technique (F/H) contractuel APE, D7 à durée indéterminée

Emploi à temps plein, à durée indéterminée en qualité d'agent technique D7 pour le service des travaux

Etre titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur de type court ou assimilé (bachelier/ graduat).

Options privilégiées : construction/bâtiment, génie civil, travaux publics, ....

Une expérience dans un pouvoir local et plus précisément dans la gestion d'équipe est un atout.

Etre titulaire d'un permis de conduire B et en possession d'un véhicule.

Etre en possession du passeport APE.

La sélection comporte trois épreuves :

- épreuves écrites :

1 - générale : permettant d'apprécier la capacité orthographique et rédactionnelle du candidat - résumé et commentaire d'un texte sur un sujet d'ordre technique (30 points) ;

2 - professionnelle portant sur les matières utiles à la fonction par exemple lecture de plans, connaissance, mise en œuvre et résistance des matériaux, prévention et protection du travail, ... (30 points) ;

- épreuve orale : portant sur la présentation, la motivation et la manière de s'exprimer du candidat - entretien visant à juger la maturité du candidat et à apprécier ses aptitudes à exercer la fonction (40 points).

Traitement : échelle barémique D7 : montant brut non indexé et sans ancienneté : minimum : 17.215,71 € - maximum : 25.745,87 € annuel à l'indice 138.01 - chèques-repas, assurance groupe et possibilité de formation.

Les conditions complètes de recrutement sont disponibles sur le site internet de la commune :

[www.froidchapelle.be](http://www.froidchapelle.be) ou sur simple demande par mail : [anne.aelgoet@commune-froidchapelle.be](mailto:anne.aelgoet@commune-froidchapelle.be).

Si ce poste vous intéresse, il convient d'adresser votre candidature pour le **15 mai 2020** au Collège communal, Place Albert I<sup>er</sup>, 38 à 6440 FROIDCHAPELLE.

Renseignements :

Madame AELGOET Anne, directrice générale : 060/45 91 41 ou [anne.aelgoet@commune-froidchapelle.be](mailto:anne.aelgoet@commune-froidchapelle.be)

Par le Collège :

La Directrice générale,

AELGOET Anne

Le Bourgmestre,

VANDROMME Alain

# Coronavirus-AVIS

A ce jour, les mesures de confinement sont prolongées jusqu'au **19 avril 2020** ; délai qui risque d'être à nouveau prolongé.

Des questions concrètes, sur votre situation ? Des besoins ?

*Je dois aller à la pharmacie...*

*Je ne sais pas aller faire mes courses...*

*Ai-je droit à mon allocation de chauffage ?*

*Le pavillon est-il encore ouvert ?*

*Mon voisin est seul et je suis inquiet, que puis-je faire ?*

*Je dois recharger ma carte de compteur à budget...*




Le CPAS, le PHP et le PCS de votre commune s'associent pour vous aider et répondre à vos questions ! N'hésitez donc pas à nous contacter aux numéros suivants :

**0497/64.88.64 (sms ou appel) ou 060/51.01.20**

Pour toute question sur la pandémie -  
Coronavirus ? **0800/ 146.89** ou le site de  
commune : [www.froidchappelle.be](http://www.froidchappelle.be)

Urgence sociale :	1718	Une question sur les aides sociales, alimentaires, les services d'écoute, ... ?
Mobilesem :	0800/15230	1. Les trajets urgents (dialyses, radiothérapies, chimio, ...). 2. Les trajets pour les courses ménagères de nos aînés et des personnes particulièrement isolées.
Ecoute violence conjugale 24h/24 :	0800/30.030	
Le Décllic	0492/65.55.47	Service d'accueil de femmes victimes de violences conjugales (Chimay/Thuin)

Petit rappel :

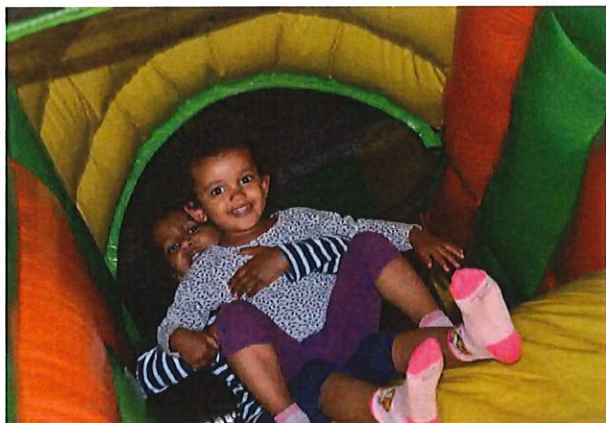
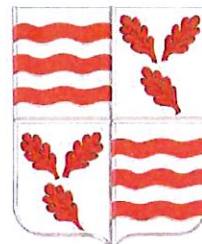
-  Je reste chez moi !
-  Je me lave régulièrement les mains, j'utilise des mouchoirs en papier, j'éternue dans mon coude
-  Si je dois sortir pour des courses, pharmacie, ou prendre l'air (autour de chez moi) ... Je garde une distance d'1m50 avec les personnes qui ne vivent pas avec moi.

**PRENEZ SOIN DE VOUS !**



# Plaine de Froidchapelle

Du 6 au 17 juillet 2020



Ocarina (anciennement Jeunesse & Santé) propose à nouveau une plaine récré'active à vos enfants!

Au programme :  
des activités en tous genres (bricolages, jeux, chants, ...) encadrées par des animateurs détenteurs d'un brevet reconnu par la FWB!

#### Où ?

A l'école du Crochet, rue des Arzières

#### Pour qui ?

Les enfants âgés de 3 à 13 ans

#### Le prix ?

32.5€/semaine pour les non-membres de la

Mutualité Chrétienne,

7.5€/semaine pour les membres de la

Mutualité Chrétienne,

5€/semaine pour les BIM!

#### L'horaire ?

Activités de 9h à 16h, garderie

à partir de 8h et jusqu'à 17h

**Organisation d'un ramassage en bus.**



Inscriptions en ligne  
à partir du 20 avril  
sur notre site web :  
[www.ocarina.be](http://www.ocarina.be)

Pour toute information :

[ho@ocarina.be](mailto:ho@ocarina.be)

071/548 402



L'agroforesterie multiproductive et multifonctionnelle : une nouvelle perspective agricole

Le Centre de Développement Agroforestier de Chimay (CDAF) participe comme opérateur au Groupe d'Action Locale (GAL) de la Botte du Hainaut, dont l'objet est le développement rural des communes de Beaumont, Chimay, Froidchapelle, Momignies et Sivry-Rance. Via le projet AGROFOR Plus, le CDAF étudie et diffuse les bonnes pratiques de gestion durable de l'arbre hors forêt... et plus particulièrement de l'arbre agroforestier.

Vous avez dit « agroforesterie »...

Il s'agit d'un modèle agricole associant volontairement sur une même parcelle, la présence d'arbres à des cultures ou de l'élevage, à des fins fonctionnelles et/ou de productions.

Les missions du projet Agrofor Plus visent particulièrement à mieux installer, mieux entretenir, mieux récolter et valoriser les éléments et produits agroforestiers.



Arbres isolés ou groupés, haies, alignements, boqueteaux, bandes boisées ... Vous l'aurez compris, tous les arbres sont susceptibles d'assurer différentes fonctions et productions valorisables à la ferme.

Pour toute nouvelle plantation, l'agroforesterie nécessite une réflexion préliminaire indispensable, l'objectif est en effet d'assurer une réelle symbiose entre les besoins du porteur de projet et les arbres. Le point de départ consiste donc à fixer les objectifs prioritaires par rapport au contexte propre à chaque exploitation :

- améliorer les productions agricoles : assainissement et réchauffement plus précoces du sol au printemps, réduction de l'évaporation et des écarts des températures, maintien des herbages verts plus longtemps en période de sécheresse. En élevage, ombrage et protection, fourrage de complément, bien-être et santé du bétail ;



Le saviez-vous ? Une expérience menée par l'institut de l'élevage français, révèle que des génisses pouvant bénéficier d'ombrage présentent un temps de pâturage journalier supérieur de 30 min et une différence de croissance de 200 g/jour de GMQ (gain moyen quotidien) par rapport à des génisses n'ayant pas accès à l'ombre. Aussi, en cas de forte chaleur, les vaches laitières produisent moins de lait (1 à 3 litres) si elles n'ont pas d'accès à l'ombre.

- assurer de multiples fonctions de protection : adoucissement du climat local, régularisation et épuration des eaux, protection des sols contre l'érosion de l'eau ou du vent, consolidation de berges et de talus, protection de bâtiments...
- produire du bois, matériau renouvelable : bois d'œuvre (charpente, avivés), bois de service (piquets, perches, tuteurs, bardages), bois de chauffage (bûches), bois raméal fragmenté (broyat de rameaux de diamètre < 7 cm pour le paillage, la litière des étables et des couloirs de contention, l'amélioration agronomique des sols) ;



- associer d'autres productions : abri et alimentation pour le petit gibier, fruits (pomme, poire, cerise, châtaigne, noisette, noix ...), miel, champignons, escargots, substances alimentaires, cosmétiques ou médicinales ;
- favoriser la biodiversité : précieux relais d'hébergement et de liaison pour de nombreux végétaux, animaux et auxiliaires naturels de l'agriculture : coccinelles prédatrices des pucerons, carabes régulateurs naturels des limaces, insectes pollinisateurs...
- offrir des atouts complémentaires : intégration paysagère de certains bâtiments ou équipements peu esthétiques, amélioration du paysage grâce aux nombreuses espèces variées, à leurs floraisons et coloris saisonniers, favoriser le tourisme vert et l'accueil champêtre à la ferme !



Une fois les objectifs fixés, il convient de choisir le modèle adéquat (haie basse, haie libre, haut-brise-vent, alignement, taillis à courte rotation, arbres têtards, verger, drève,...), la localisation (en limite de parcelle ou dans la parcelle) et les essences adaptées au sol et au climat. Cette étape nécessite souvent de faire appel à un conseiller.



Les arbres en milieu agricole poussent notablement plus vite en hauteur et en diamètre par rapport à la sylviculture classique. Néanmoins, ils nécessitent une logistique de plantation plus soignée et un suivi plus rigoureux au niveau des tailles de formation et d'élagage en particulier si la production de bois d'œuvre est recherchée.

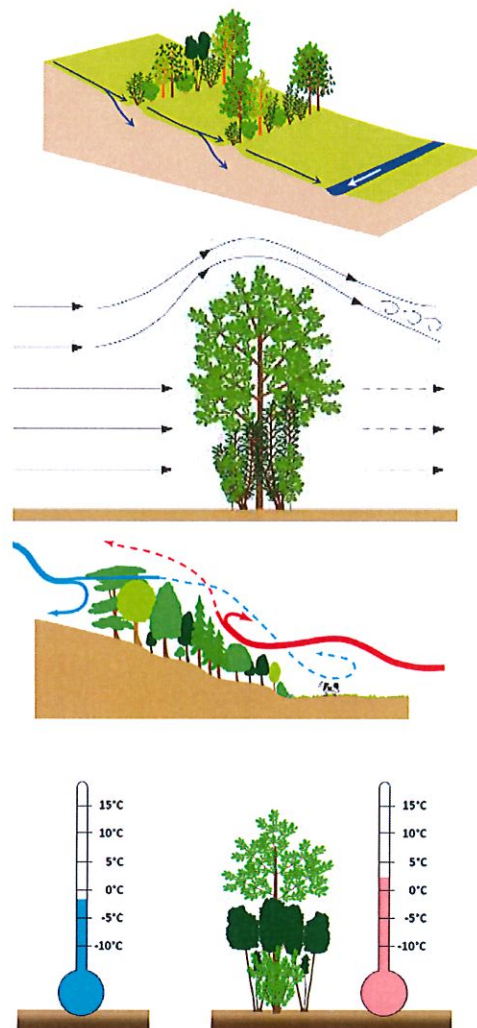
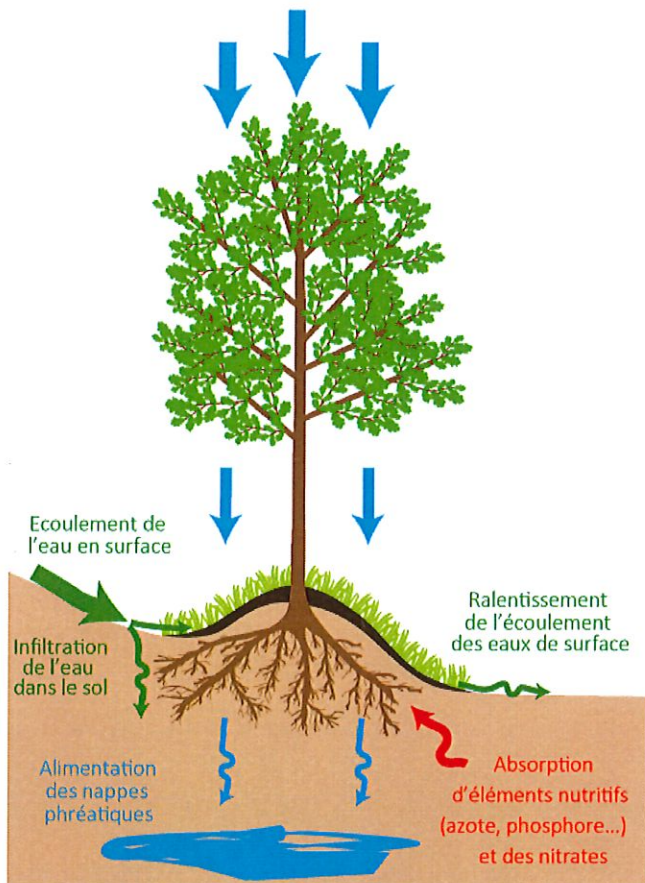
Les gages de réussite des plantations en milieu ouvert sont les suivantes :

- bien travailler la terre : décompacter, labourer, fraiser ;
- bien planter : arbre sain, racines bien étalées et jamais retroussées, tige verticale, collet au niveau du sol, bon contact racines-terre sans compaction
- bien pailler, les solutions sont nombreuses : film biodégradable (le plus économique), broyat, écorces de pin, miscanthus, chanvre,... Elles permettent toutes de limiter le développement des adventices, de réduire les pertes en eau du sol, d'améliorer la fertilité des sols et de favoriser leur vie dans certains cas.

La compétition des graminées avec les jeunes arbres est le facteur d'échec le plus marqué dans les nouvelles plantations.

En conclusion, l'agroforesterie est une technique agricole moderne répondant à de nombreux enjeux actuels... Ce modèle s'inspire des écosystèmes naturels les plus stables des forêts et offre sa résilience, ses fonctions et ses productions aux champs agricoles. Dans un contexte d'incertitude climatique et économique, ces apports constituent une réponse notable.

Interception des eaux de précipitation par le feuillage, les branches et la litière avec relargage partiel au niveau du sol et progressif dans le temps



Le saviez-vous ? Comme les agriculteurs, tout particulier peut participer au maillage écologique et au verdissement de sa commune en plantant chez lui des arbres haute-tige, des fruitiers ou des haies. Pour cela, vous pouvez bénéficier des subsides du D.N.F. en soumettant une demande trois mois avant la plantation. Renseignez-vous auprès de Natagriwal : <https://www.natagriwal.be/fr/plantation>. Ils peuvent vous aider à monter votre dossier.

Et si vous souhaitez disposer de conseils pragmatiques pour mieux installer, entretenir et gérer vos arbres en champs ou en prairie, contactez-nous :

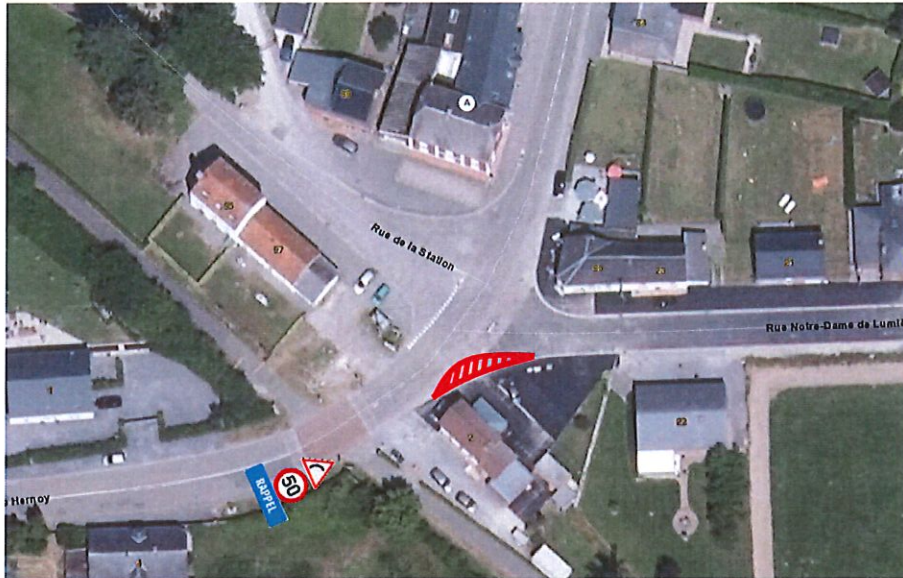
Pascal BALLEUX, [p.balleux@cdafr.be](mailto:p.balleux@cdafr.be), 060/41 40 10

Damien GILLAIN, [d.gillain@cdafr.be](mailto:d.gillain@cdafr.be), 060/41 40 12

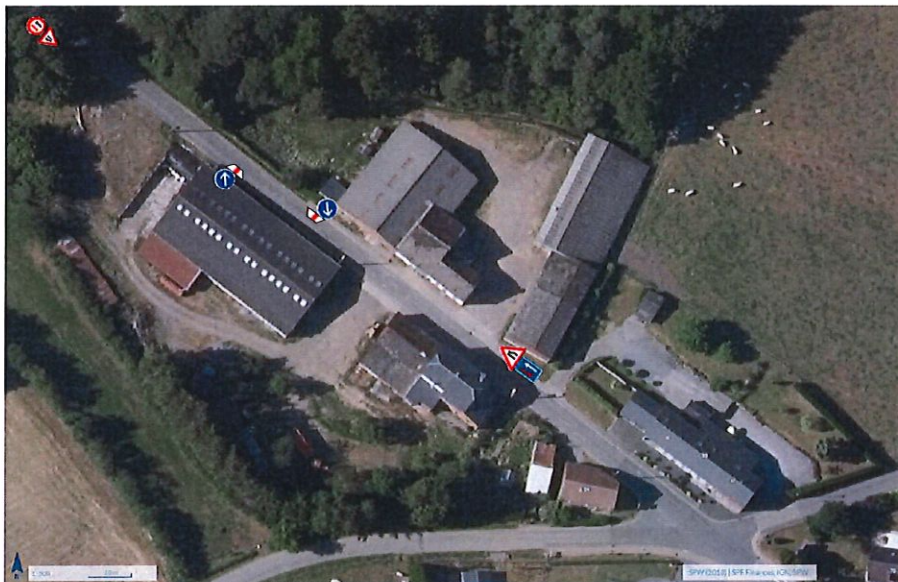
## MODIFICATION DE LA REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION A LA RUE DU GENERAL GALET A ERPION ET A LA RUE NOTRE-DAME DE LUMIERE A FROIDCHAPELLE.

Pour des raisons de mobilité et de sécurité, le Conseil communal, en sa séance du 9 mars 2020, a décidé de :

- la modification du virage entre la rue d'Hernoy et la rue Notre Dame de Lumière par l'établissement d'une zone d'évitement striée latérale, via les marques au sol appropriées et le placement de potelets ;



- L'établissement d'une chicane à l'entrée de l'agglomération d'Erpion (venant de la rue de la Ferme de Septannes) avec priorité de passage pour les conducteurs sortant de l'agglomération d'Erpion via le placement de signaux A7, D1, B19, B21 et les marques au sol appropriées.



Ces mesures seront d'application prochainement, dès l'installation de la signalisation, des potelets et des coussins berlinois prévus dans les décisions motivées du Collège et du Conseil communal.

Ces nouveaux règlements sont consultables à l'administration communale et sur son site internet.



## COCORICO

Nous informons les habitants de Boussu-lez-Walcourt et d'Erpion qu'il n'y aura pas d'édition du « Cocorico » en mai et juin.

Avis aux enfants de l'entité de Froidchapelle

# Solidarité

Dans notre commune, nous pensons aussi aux personnes qui souffrent de la solitude en cette période!

Un dessin, un petit mot ou un poème... qui réchauffera le cœur des résidents du home "Chez nous" et également ceux de "L'Accueil". Nous vous proposons d'écrire à :

### **INSTITUT L'ACCUEIL**

(PRÉNOM AU CHOIX)

RUE DE LA STATION ,93- 6440 FROIDCHAPELLE

A: CARMEN, HERMAN, MAUREEN, NINA, JÉRÔME, MARIE, ALAIN, KIMBERLEY, ELIOT, ARIANE, NADIA, VINCENT, CÉCILE, ROBERT, ALEX, ARNAUD, ASTRID, GENEVIÈVE, ANNY, CAROLINE, ERIC, JOCELYNE, RUDY, LAURENT, LOGAN, SANYA, AURÉLIE, MAITHÉ, GEOFFREY, MARIE-THÉRÈSE, ANNIE, VIRGINIE, PASCAL, MARIE, DIVINE, SÉBASTIEN.

### **RÉSIDENCE "CHEZ NOUS"**

(PRÉNOM AU CHOIX)

RUE DU GOUTY, 35 6440 FROIDCHAPELLE

A: JACQUELINE, NICOLE, AUREORE, CELINE, EMILIE, RENÉE, JULIEN, JEAN, JACQUELINE D, GUY, SUZANNE, MARIA, JULIA, PAMELA, FRANÇOIS, LÉA, ANDRÉE, MIREILLE, SUZANNE, MICHEL, RENÉ, PAULETTE, SUZANNE J, JEANNINE, MARIE MADELEINE, ALBERTE, MARIE-LOUISE, MARIE-THÉRÈSE, GINETTE, CLAUDE, MARIE-THÉRÈSE M, MARIE-THÉRÈSE P, JEANNE, MICHEL, MARTINE, ANTONIE, MARCELLE, MARIA, MARGUERITE, RÉJEANE, ERNEST, LOUISA, CLAUDINE, LOUISE.

TU PEUX POSTER DIRECTEMENT TON COURRIER OU LE DÉPOSER DANS LA BOITE AUX LETTRES DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE, DU PAVILLON LE " TRAIT D'UNION" OU DE LA BIBLIOTHÈQUE DE BOUSSU-LEZ-WALCOURT.



INFO? PCS (NOÉMIE) 0497/64.88.64

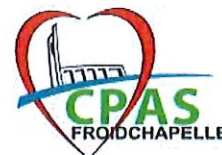


*Le dicton du mois : Quand le coucou arrive déshabillé, peu de paille et beaucoup de blé.*

Editeur responsable : Alain VANDROMME - bourgmestre - Place Albert Ier 38 - 6440 Froidchapelle



## Le CPAS de FROIDCHAPELLE vous informe...



### Permanences sociales

Le lundi, le mercredi et le vendredi de 8 h 30 à 11 h 30. Si les mesures de confinement devaient être prolongées les permanences sociales seront assurées par téléphone, courrier ou courriel. Et uniquement sur rendez-vous en cas d'urgence.

Permanences allocations de chauffage : examine les demandes d'allocations de chauffage (« fonds mazout »).

Si les mesures de confinement devaient être prolongées, les permanences « allocations de chauffage » des 23 et 30 avril 2020 seront assurées en transmettant les documents par courrier ou par courriel à l'adresse [accueil.cpasfroidchappelle@gmail.com](mailto:accueil.cpasfroidchappelle@gmail.com). Renseignements : 060/51 01 25. Attention que les demandes peuvent être introduites dans les 60 jours de la date de livraison.

- A Froidchappelle (salle du conseil du CPAS, rue de la Station 83) les jeudis 30/04 et 28/05 de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 15 h 30, les jeudis 23/04 et 14/05 de 13 h 30 à 15 h 30.
- A Boussu-lez-Walcourt (centre culturel, Grand-Place 3) les jeudis 23/04 et 14/05 de 8 h 30 à 11 h 30.
- Le fonds mazout fonctionne du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.
- Un même montant de 0,14 €/l est accordé pour les factures dont le prix au litre est inférieur à 0,93 €.
- Allocation minimum de 210 € pour 1.500 litres.
- Dans tous les cas, cette allocation est limitée à 1.500 litres par an et par ménage résidant dans le même logement. Votre demande doit être impérativement introduite au CPAS dans les 60 jours de la livraison.

### Permanences juridiques

Les mardis 28/04 et 26/05 de 13 h à 15 h. Entre 13 h et 14 h, la permanence (assurée par Maître Elisabeth ROOBROECK, avocate au barreau de Charleroi) est réservée aux personnes ayant pris un rendez-vous au préalable au 060/51 01 20 entre 14 h et 15 h, l'accès à la permanence est libre. Si les mesures de confinement devaient être prolongées, les permanences de médiation de dettes seront annulées et reportées au mois suivant. Les urgences peuvent être traitées par courrier, courriel ou téléphone.

### Permanences médiation de dettes

Prochaines permanences : le lundi 06/04 de 13 h à 15 h sur rendez-vous. Si les mesures de confinement devaient être prolongées, les permanences de premiers conseils juridiques seront annulées et reportées au mois suivant.

### Permanences de 2 écrivains publics (sur rendez-vous au 060/51 01 20)

Assurées par Monsieur Alain BAUMAN (rédaction de lettres et documents, curriculum vitae, corrections de textes : orthographe, tournures de phrases, syntaxe, accords...) et par Danielle, qui vous aide - gratuitement et en toute confidentialité - à comprendre et rédige avec vous : documents administratifs, juridiques, fiscaux ou autres, courriers personnels, réécritures et corrections de vos rapports, travaux de fin d'études, récits de vie, démarches citoyennes individuelles ou collectives (pétitions, médiations)...

### Participation à des activités culturelles

Si vous souhaitez participer à des activités culturelles conventionnées "article 27" et que vous ne bénéficiez pas de revenus suffisants, vous pouvez vous adresser au service social du CPAS, qui réalisera une enquête sociale pour une éventuelle intervention financière dans le coût de cette activité.

### Guidance énergétique

Aide à la gestion et à la maîtrise des factures énergétiques, information sur la libéralisation du marché de l'électricité. Pour une meilleure organisation, la permanence sera réservée aux personnes ayant pris rendez-vous au préalable auprès de notre service social (060/51 01 21).